Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601303-20251124-D20251124_10-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/11/2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Nombre de vote
23	20	23

Vote
Approbation à l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 24 Novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur LE BOSSER Bruno, Maire.
Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14/11/2025.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/11/2025.

Présents : M. LE BOSSER Bruno, Mme PARE Martine, M. LE LEUCH Jean Luc, Mme KERZERHO Sylviane, M. TIBULLE Lionel, Mme LE MOING Sandrine, M. LE BLIMEAU Didier, Mme MORANTIN Dominique, M. JAFFRE Claude, M. GAUTIER Yves, Mme HUFFENUS Sandrine, M. LE CORRE Renaud, Mme TOSTENE Carole, M. LE FLOCH Ludwig, Mme LE ROUX Nolwenn, Mme LE HUEC Christelle, M. LE CALVE Ludovic, Mme GUILLEMOTO Karine, M. CONGUISTI Yvan, Mme MEZERETTE Elodie.

Absents excusés : Mme LE FUR Sandrine a donné pouvoir à Mme MORANTIN Dominique, M. BIGOT Pierre a donné pouvoir à Mme MEZERETTE Elodie, Mme DENONFOUX Karine a donné pouvoir à M. Yvan CONGUISTI.

A été nommé secrétaire : M. CONGUISTI Yvan et Mme MEZERETTE Elodie.

D20251124_10 - Approbation du règlement de l'assainissement collectif

Rapporteur : Bruno LE BOSSER

Dans l'exercice du service public d'eau et d'assainissement, la commune de Merlevenez doit mettre en œuvre un règlement de service définissant, en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires.

L'élaboration de ce document se fait tant en vue de se conformer aux textes réglementaires que de réaliser une mise à jour technique du service notamment dans le cadre de l'adoption du schéma directeur d'assainissement et de ses préconisations techniques.

Le présent règlement a pour objet de préciser les modalités relatives au fonctionnement du service d'assainissement. Il vise à compléter les dispositions prévues par la loi de manière à organiser au mieux, sur le plan pratique, l'action du service public sur le périmètre de la commune de Merlevenez.

Il vous est proposé d'approuver le règlement qui entrera en vigueur auprès des abonnés du service au 1er Janvier 2026. Le paiement de la première facture suivant la diffusion du règlement de service vaut acceptation du règlement par l'abonné. Il a fait l'objet d'un contrôle par les professionnels du secteur, notamment le service départemental du SATESE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **ADOPTE** le règlement de l'assainissement collectif qui entrera en vigueur au 1er janvier 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à appliquer toutes les mesures nécessaires à son application.

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire :
- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 056-215601303-20251124-D20251124_10-DE

- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication

Bruno LE BOSSER
Maire de Merlevenez

Bruno Le Bosser

MAIRIE DE MERLEVENEZ (MORBIHAN)